

Parc national des Pyrénées

Orientation 24: Améliorer les aménagements et gérer la fréquentation sur les grands sites d'accueil

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

- **MESURES D'ACCUEIL**

- Organiser l'accueil et l'éco-mobilité sur les grands sites touristiques par des aménagements intégrés ;
- Organiser la signalétique directionnelle et d'information ;
- Organiser l'accueil des camping-cars pour limiter les éventuelles nuisances sur les milieux.

- **MESURE DE GESTION DE LA FREQUENTATION**

- Mieux répartir les flux de fréquentation en tenant compte de la quiétude des espèces.

Contributions attendues des communes

- Lancent la réflexion ou les études sur les problématiques d'aménagement et de gestion du site d'accueil, sur les modes de déplacement ;
- Mettent en place des navettes pour accéder aux grands sites touristiques.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Apporte une ingénierie technique sur l'amélioration de l'accueil ;
- Apporte une ingénierie technique sur des modes de transports alternatifs ;
- Observe et rend compte des fréquentations touristiques ;
- Met en place des espaces d'information sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers (maisons du Parc, points d'information...) ;
- Informe le public (point rencontre, accueil...).

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, CAUE, commissions syndicales, CRT, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, CDT des Pyrénées-Atlantiques, offices de Tourisme, services de l'État concernés, Commissariat de massif des Pyrénées...

Parc national des Pyrénées

Page 123 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2278

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-11 14:50